ARRÊTÉ DU MAIRE

N°137-2026 Arrêté réglementant la circulation et l'occupation du domaine public
Fermeture à la circulation suite à un effondrement de chaussée
Allée du Moulin Neuf 01000 SAINT DENIS LES BOURG

Le Maire de Saint-Denis-lès-Bourg (Ain) :

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant l'état de l'allée du Moulin Neuf qui rend impossible la circulation sur celle-ci, il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTE

Article 1
La voie située entre le chemin du Moulin Neuf et le n°101 allée du Moulin neuf est fermée définitivement.

Article 2
L'accès des riverains et des véhicules de secours et de lutte contre l'incendie se fera par l'avenue de Trévoux – RD 936 sur l'allée du Moulin Neuf.

Article 3
Conformément aux dispositions du Code de justice administrative (R 421.1 et suivants), le tribunal administratif de Lyon peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté pendant un délai de deux mois à compter de la date de sa notification.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit :

- à compter de la notification de la décision de l'autorité territoriale
- à compter de la date de la décision implicite de rejet de la réclamation (silence gardé pendant plus de deux mois sur la réclamation).

Article 4
Une ampliation sera adressée à :
CIS Seillon
Commissariat de BOURG en BRESSE
Service Collecte des déchets de Grand Bourg Agglomération
Police municipale de la Commune
Directeur des Services Techniques de la Commune

Fait à SAINT DENIS LES BOURG,
le 23 juin 2026

Le Maire,

MAIRIE DE ST-DENIS LES BOURG (AIN)

Guillaume FAUVET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210103446-20260623-137-2026-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/06/2026
Publication : 26/06/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Publication de l'acte sur le site internet de la commune le : _____ / _____ / 2026